Madame, Monsieur,

Si comme nous, vous êtes opposé.e à la mise en place de la réforme dite du « choc des savoirs », nous vous proposons d’écrire aux élus, à l’élu.e le/la plus proche de vos sensibilités politiques, pour le faire savoir et demander son intervention auprès de la Ministre de l’Éducation Nationale et du Premier Ministre.

Nous vous proposons d’envoyer **rapidement** un mail à l’élu.e de votre choix, dont vous pourrez trouver les coordonnées dans les sites suivants :

Sénateur(trice) : <https://www.voxpublic.org/spip.php?page=annuaire&cat=senateurs&lang=fr&debut_senateurs=30#pagination_senateurs>

Député.e : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/vos-deputes>

C. Régional de Nouvelle Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/linstitution/les-elus>

La structure de l'email est : prenom.nom@nouvelle-aquitaine.fr

C. Départemental de la Gironde : <https://www.gironde.fr/binomes-elus>

Maire : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/mairie>

Que vous ayez des enfants déjà au collège ou pas encore, le courrier type ci-dessous pourra vous permettra de sélectionner les arguments que vous souhaitez mettre en avant ou le témoignage que vous souhaitez effectuer afin de construire comme vous l’entendez la lettre qui vous correspond.

Cordialement,

Les administrateurs de la FCPE Gironde

Madame, Monsieur, le/la Député.e - Conseiller.e régional - Conseiller.e départemental - Maire,

Je me permets de vous écrire pour témoigner de mon opposition ferme à la mise en place de la réforme du « Choc des savoirs » qui instaurera une mise en concurrence brutale et massive des enfants dès l’âge de 10 ans et cache en réalité un tri précoce des élèves.

La mise en œuvre de ces groupes entraînera une stigmatisation des élèves du groupe faible, une érosion générale de l’émulation pour ceux des autres groupes et une fragilisation de ceux plutôt forts qui auront l’impression d’être, en définitive, plutôt moyens dans un groupe très fort. Comment imaginer faire progresser tous les élèves en parallèle, lorsqu’il est clairement affiché que l’enjeu est également de cultiver l’excellence de ceux les plus à l’aise ? Celui ou celle qui commence sa scolarité dans un groupe faible la terminera dans un groupe faible.

Je ne veux pas que mon enfant/ma petite-fille/mon petit-fils, qui est brillant.e mais qui est en situation passagère de fragilité psychologique - en situation de handicap - bénéficie d’un.e AESH/inclusion/PAI/PAP/PPS - souffre de troubles de l’attention/de la concentration - ne maîtrise pas encore tout à fait le français - manque encore un peu de maturité…, soit cantonné.e d’office dans le groupe des plus faibles et qu’il/elle perde confiance en lui/elle.

On nous dit que les élèves pourront passer d’un groupe à l’autre mais comment faire quand ces groupes seront déjà constitués de 29 ou 30 élèves ? Seuls les groupes moyens et faibles auront des effectifs réduits. La constitution des groupes et les modalités de passage d’un groupe à l’autre ou de regroupement ponctuel en classe hétérogène posent question. Chaque équipe éducative, chaque établissement pourra mettre en place à sa guise et, selon les moyens qu’il aura pu obtenir, des modalités différentes. La rupture d’égalité sur le territoire est flagrante.

La pression psychologique commence déjà à se ressentir à l’école/au collège, la mise en concurrence s’initie déjà. Soumis à des évaluations répétées qui conduiront à des classements pour ajuster les groupes de niveau, les élèves seront sous pression constante. Cela conduira à un mal-être généralisé et à la fin de la cohésion du groupe-classe. L’auto-disqualification deviendra la règle pour les plus fragiles. Détrôner ses concurrents sera une nécessité. Une pression accrue des familles sur les enseignants est inévitable. Cela sonne le glas de la coopération et du vivre-ensemble, dès maintenant et pour les décennies à venir.

Mon enfant/ ma petite-fille/mon petit-fils qui est actuellement en CM1/CM2/6ème/5ème/4ème, à l’école/au collège [nom de l’établissement] à [ville] dans le département du [nom du département] me dit que……

Dans le collège [nom de l’établissement] à [ville] dans le département du [nom du département] dans lequel mon enfant/ma petite-fille/mon petit-fils sera scolarisé.e l’année prochaine/est scolarisé.e, la mise en place des groupes de besoins-niveau impose au/à la chef.fe d’établissement de supprimer le dédoublement des heures de Mathématiques pour les 4èmes - des heures de Français pour les 3èmes - des heures de SVT/Physique Chimie/Histoire Géographie en 6ème/5ème/….de supprimer l’option Latin, Euro Allemand, Euro Anglais, Chorale, Danse…. de supprimer ou de revoir à la baisse les projets culturels, sorties, voyages scolaires…

La mise en place des cours de Français et de Mathématiques en « barrettes » pour les 6èmes et les 5èmes va provoquer des emplois du temps très aérés, qui vont obliger nos enfants, tous niveaux confondus à rester dans l’établissement de 8h à 17-18h chaque jour ; alors même qu’il n’y a déjà pas assez de salles de permanence et d’AED pour surveiller la cours et l’étude. Les incidents de cours de récréation vont se multiplier, les devoirs ne seront pas faits et ne pourront être faits qu’après le retour à la maison, tardif, tous les jours de la semaine. Pourra-t-il/elle seulement avoir des activités périscolaires, si nécessaires à son équilibre ?

Aucune étude ne démontre les bienfaits de la mise en place de ces groupes de niveaux. Des chercheurs en éducation, des enseignants, des chefs d’établissements alertent sur les conséquences d’une telle mesure pour les élèves en difficulté, pour les moyens comme pour ceux en réussite.

Aucun moyen supplémentaire n’est alloué. Comment trouver les enseignants additionnels de Mathématiques et de Français dont a besoin cette réforme alors même que la pénurie d’enseignants ne fait qu’augmenter et que la baisse des vocation est criante ? Cette année la classe de mon enfant/ma petite-fille/mon petit-fils est restée X semaines sans professeur de Mathématiques/Français/…

Qu’en sera-t-il l’année prochaine ?

La mise en place du redoublement, dont il a été prouvé par toutes les études scientifiques et par l’expérience de terrain que c’était une mesure inefficace, nous questionne. D’ailleurs, cela fait des années que les politiques de l'Éducation Nationale rejettent massivement ce dispositif. Les élèves qui redoublent se sentent dévalorisés, démotivés, sont coupés de leur cercle d’amis, et cela nuit forcément à leurs apprentissages. Que cache ce retour en arrière ?

La réforme annoncée du Diplôme National du Brevet s’annonce catastrophique. Qu’attendre d’une année supplémentaire pour ceux qui n’auront pas réussi leur brevet, si ce n’est une perte de confiance dans le système scolaire et des abandons à court ou moyen termes ?

Après la mise en place de la mécanique Parcoursup au lycée, dont il n’est plus besoin de démontrer les failles, voilà que la même souffrance psychologique et le même besoin de performances s’invitent au collège.

**L’École Publique doit rester le lieu où l’on peut apprendre tous ensemble : l’hétérogénéité des élèves est un atout et non un handicap. Ce sont les effectifs trop nombreux dans les classes qui génèrent des difficultés dans les apprentissages, pas l’hétérogénéité.**

**Il est indispensable que les élèves puissent se construire de manière épanouissante et bienveillante, dans le respect du vivre-ensemble.**

**C’est une école de la maltraitance psychologique et du tri que le gouvernement veut mettre en place. Nous n’en voulons pas ! Je n’en veux pas !**

Vous qui me représentez, je vous invite à soutenir l’école de la République, le collège unique et l’égalité des chances en manifestant à nos côtés le samedi 6 avril, à partir de 14h, place Stalingrad à Bordeaux.

**Vous qui me représentez, je vous demande d’intervenir auprès de Madame la Ministre de l’Éducation Nationale et de Monsieur le Premier Ministre pour demander le retrait total de la réforme dite du « Choc des savoirs ».**

Je vous remercie de l’attention que vous porterez à ces demandes.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, le/la Député.e - Conseiller.e régional - Conseiller.e départemental - Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

Prénom - Nom